



MIGRANT-E-S EUROPÉEN-NE-S: LES NOUVEAUX SANS-PAPIERS ?

Les répercussions de la crise économique qui sévit en Europe se font sentir jusqu'en Suisse, notamment au CCSI. Face à l'augmentation de la précarité dans de nombreux pays de l'UE, les faiblesses (voire l'échec) des politiques sociales ont poussé un nombre croissant de personnes à tenter leur chance ailleurs, dans l'espoir de perspectives d'avenir plus encourageantes. De fait au CCSI, tant à l'accueil que dans les permanences, on a assisté en 2010 à une recrudescence des demandes émanant de ressortissant-e-s d'Espagne et du Portugal.

Si, en théorie, ces personnes devraient pouvoir accéder facilement à un permis grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes, en réalité, cela s'avère plus compliqué que prévu. En effet, l'obtention de ces permis est soumise à certaines conditions, notamment celles d'avoir un emploi et un logement jugé convenable. Or à Genève, entre la crise du logement, le taux de chômage relativement élevé, ou encore les employeurs peu enclins à déclarer leurs employé-e-s, ces conditions ne sont pas faciles à remplir. Ainsi, il arrive que des migrant-e-s issu-e-s de l'UE, ainsi que les membres de leur famille, restent un certain temps à Genève sans permis de séjour, avec toutes les difficultés que cela implique au quotidien.

2010

FÉVRIER

TUE	WED	THU	FRI	SAT
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

DÉFENSE DES VICTIMES DE VIOLENCES: LE TRAVAIL CONTINUE

Le groupe de travail Femmes migrantes et violences conjugales avait été créé début 2009 face au constat désastreux de l'application de l'art. 50 de la LEtr sur le plan humain. Les migrantes victimes de violences conjugales sont en effet souvent amenées à rester dans une union dans laquelle elles subissent des violences par crainte de perdre leur permis de séjour. L'activité du groupe avait déjà porté ses fruits l'année dernière, puisque les recommandations adoptées par deux comités des Nations Unies allaient dans le sens de nos revendications. Sur le plan national cependant, l'arrêt du Tribunal fédéral qui s'en était suivi n'est pas suffisamment contraignant pour les autorités.

Devant cette situation, le groupe a continué son travail et a déposé en 2010 des rapports devant deux autres comités onusiens, qui ont donné un bel écho à nos préoccupations. Le 11 mai 2010, le Comité contre la torture a encouragé la Suisse à modifier l'article en question. En novembre de la même année, le Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels a instamment invité la Suisse à faire de même.

Nous espérons qu'un jour, en partie grâce à notre travail, nous pourrions assurer à ces victimes la prolongation certaine de leur permis de séjour, et ce même en cas de séparation. Pour ce faire, il faut encore que la loi soit modifiée. Une motion dans ce sens, pour laquelle le groupe de travail a fourni son expertise, a déjà été déposée devant le Parlement. Notre travail d'information et de sensibilisation promet donc de se poursuivre à l'avenir.

AVRIL

VICTOIRE D'ÉTAPE SUR LE FRONT DES APPRENTISSAGES

L'année 2010 a été celle d'une importante victoire pour les mouvements de défense des personnes sans statut légal. Après plusieurs années d'une campagne intensive, tant au niveau de la sensibilisation du public que sur le plan du lobbying parlementaire, les Chambres fédérales ont finalement accepté en septembre le principe de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ayant effectué leur scolarité en Suisse. Malgré ce succès, le combat continue: la mise en œuvre concrète de ce principe revient au Conseil fédéral, et nous ne savons pas encore quand ni comment cette dernière se fera.

En attendant ce jour, nous espérons vivement que les cantons pourront mettre en place des mesures transitoires, afin de permettre aux nombreuses jeunes concerné-e-s de commencer dès maintenant une formation professionnelle. Enfin et de manière plus générale, rappelons qu'il devient urgent de trouver une solution pragmatique et humaine pour sortir de l'impasse ces jeunes et leur famille.

MAI

MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT	SUN
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

SITE INTERNET: NOUVELLE VERSION

Ouf! On l'a fait! Oui, notre nouveau site internet est en ligne depuis la réunion du Comité du 16 décembre 2010! Sans être visuellement très différent de l'ancien, le site internet «nouvelle version» nous permet de l'alimenter et de le mettre en page bien plus facilement qu'auparavant.

Ainsi par exemple, les actualités seront régulièrement mises à jour, ce qui fera toute la différence! Nous vous invitons donc à le visiter et à l'utiliser comme outil de travail et de référence. Vos suggestions restent par ailleurs les bienvenues, car le travail n'est pas terminé. Dès maintenant, nous devons garder le rythme quant aux mises à jour, mais également étoffer le contenu, notamment pour les dossiers thématiques. En d'autres termes, le site sera continuellement alimenté de nouvelles saveurs. L'équipe s'en réjouit déjà!

JUIN

MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT	SUN
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (LA SUITE)

Tout comme en 2009, les difficultés financières du CCSI ont demandé cette année un temps de travail considérable, et ce afin qu'elles ne portent pas préjudice aux personnes consultantes. Chercher des bénévoles et des stagiaires, leur enseigner le travail, trouver de nouveaux fonds, négocier des augmentations de subventions, convaincre les bailleurs de fonds et les responsables politiques de l'importance de nos activités, avoir un œil sur chaque dépense, apprendre à réfléchir en termes de projets, à traduire nos nécessités dans un vocabulaire parlant pour chacun de nos interlocuteurs... Outre le sentiment d'une énergie importante absorbée dans des aspects administratifs, ces difficultés sont pour le personnel du Centre source d'insécurité et d'incompréhension.

En effet, si l'équipe du CCSI vit au quotidien ce que l'augmentation de la précarité et des contrôles signifient, doit chaque jour renoncer à donner réponse à certaines demandes, reçoit tout au long de l'année la confirmation de l'importance de ses services par le biais des droits obtenus grâce au travail de ses permanentes, encore faut-il pouvoir le prouver, le démontrer, le comptabiliser. Nous espérons vivement que l'année 2011, pendant laquelle seront renégociées les subventions que nous accorde l'État de Genève, nous apportera de bonnes nouvelles et nous permettra de voir l'avenir avec plus de sérénité.

NOUVEAU

MON	TUE	FRI
2	3	4
9	10	11
16	17	18
23	24	25
30		

FAIRE VALOIR LES DROITS: UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

Les quatre permanences du CCSI se trouvent de plus en plus confrontées au quotidien à des lenteurs administratives au sein des services avec lesquels elles collaborent. Ces lenteurs sont sans doute souvent dues à la surcharge de travail, mais parfois également à la mauvaise volonté de certaines administrations. Les justificatifs à fournir se multiplient et se compliquent sans cesse, que ce soit pour l'octroi d'un permis de séjour, d'une rente AI, ou encore pour la prise en charge de repas scolaires. Par ailleurs, certaines prestations financières ont diminué, notamment concernant l'accouchement ou la prise en charge des maladies chroniques pour les personnes sans assurance maladie. Parmi ces personnes vivant dans la précarité, beaucoup n'ont pas de permis de séjour.

Le climat est à l'économie, et le discours culpabilisant envers les personnes précarisées, constamment suspectées d'abus, s'infiltré insidieusement au sein de nombreuses institutions. La seule manière de résister à ces dérives, c'est de rappeler au quotidien et inlassablement à nos interlocuteurs que les personnes migrantes ont des droits. Le CCSI mène en ce sens un travail en réseau, pour réfléchir et agir avec d'autres, et pour constituer un lobby politique efficace. Car nous en sommes convaincu-e-s: défendre leurs droits, c'est aussi défendre les nôtres.

